

ELEMENTS RELATIFS A LA REPRISE DU PERSONNEL

En application de l'article 7 de la Convention collective nationale des entreprises de propreté et services associées du 26 juillet 2011

LOT N° 6

Documents versés au règlement de consultation :

SPIP Eure et Loire 28

SPIP Montargis 45

SPIP Orléans 45

CSL MONTARGIS, pas concerné. Tâches effectuées en interne jusqu'à ce jour

Éléments relatifs à la reprise du personnel - DRFIP

En application de l'article 7 de la Convention collective nationale des entreprises de propreté et services associés du 26 juillet 2011 qui impose, sous certaines conditions l'obligation de reprise des personnels en place au nouveau prestataire, les données suivantes sont à réclamer au prestataire en place afin de les joindre au dossier de consultation des entreprises (DCE) :

Qualification	Ancienneté	Coefficient salarial	Taux horaire	Type de contrat	Heures mensuelles	Rémunération brute mensuelle	Autres éléments nécessaires à l'appréciation de la masse salariale (prime panier...)
ASCA	04/09/1987		12.43	CDI	25.03	311.12€	PRIME EXPERIENCE 7%
ATQS2A	25/07/2017		13.76	CDI	14.30	196.77€	PRIME EXPERIENCE 4%

A DREUX, le 30 janvier 2026

SAS L'ENTREPRENEUR
 7 rue de l'Ormeteau
 28300 LEVES
 TEL: 02 37 30 33 08
 SIRET: 415 560 714 00208

Éléments relatifs à la reprise du personnel

En application de l'article 7 de la Convention collective nationale des entreprises de propreté et services associés du 26 juillet 2011 qui impose, sous certaines conditions l'obligation de reprise des personnels en place au nouveau prestataire, les données suivantes sont à réclamer au prestataire en place afin de les joindre au dossier de consultation des entreprises (DCE) :

Qualification	Ancienneté	Coefficient salarial	Taux horaire	Type de contrat	Heures mensuelles	Rémunération brute mensuelle	Autres éléments nécessaires à l'appréciation de la masse salariale (prime panier...)
ASC	5 ans		12.43	CDI	39	509.59€	
ASC	8 ans		12.43	CDI	39	519.29€	

SAINES ORLÉANAIS

4 Impasse du Petit Caray

45140 Orléans

☎ 02.38.60.07.18

SIRET : 752 511 782 00035-APE 8121Z

Éléments relatifs à la reprise du personnel

En application de l'article 7 de la Convention collective nationale des entreprises de propreté et services associés du 26 juillet 2011 qui impose, sous certaines conditions l'obligation de reprise des personnels en place au nouveau prestataire, les données suivantes sont à réclamer au prestataire en place afin de les joindre au dossier de consultation des entreprises (DCE) :

Qualification	Ancienneté	Coefficient salarial	Taux horaire	Type de contrat	Heures mensuelles	Rémunération brute mensuelle	Autres éléments nécessaires à l'appréciation de la masse salariale (prime panier...)
ASCS A	5 ans		12.50	CDI	39	512.42€	

SAINES ORLEANAIS

4 Impasse du petit Sarrasin

45140 Ormès

☎ 02.38.60.07.18

SIRET : 752 511 782 00035-APE 8121Z